

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-04-04-12
Séance du 04 avril 2023

Date de convocation : 29 mars 2023

Date d'affichage de la convocation : 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Karine GARNIER, Mustafa SARIKAYA, Aurore SAMIER, Philippe BELAIR, Gilbert BARRIQUAND, Laurence RAVEROT, Irène TOST, Christian PRADIER, René BERTRAND, Josette SAVARINO, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Anne PIRAT, Carine MOUSTAUD, Jean-Paul DA SILVA, Jean-Claude PERON, Nadine CHAMARD-COQUAZ, Amara BOUDIB,

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Jean-Luc CHARVET donne procuration à Karine GARNIER, Patrick RENARD donne procuration à René BERTRAND, Maryse PACCARD donne procuration à Christian GUILLEMOT, Pascal JUSSEAUME donne procuration à Virginie BECQUET, Inès DUBOIS donne procuration à Franck GENILLON,

ABSENTS : Christiane GUERRERO, Manon RIGOLLIER,

SECRETAIRE DE SEANCE : Carine MOUSTAUD

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Pouvoirs : 5

Quorum : 15

Objet : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022

Rapporteur : Aurore SAMIER

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser. La M14 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (comptes 1068).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le compte de gestion 2022 dressé par le comptable public ;

Vu le compte administratif 2022 du budget principal de la Commune dressé par Madame la Maire de Montluel ;

Le tableau des résultats de l'exercice 2022 est le suivant :

Résultat global de la section de fonctionnement 2022	1 912 472.27 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	149 639.17 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2022	- 304 718.32 €
Couverture du besoin de financement 2023 (compte 1068)	155 079.15 €
Dotation complémentaire de réserve	0.00 €
Solde du résultat de fonctionnement – report compte R 002	1 757 393.12 €

Il est proposé à l'Assemblée d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 1 912 472,27 € comme suit :

- Un report en recettes de fonctionnement au compte 8002 d'un montant de 1 757 893,12 €
- Une affectation en recettes d'investissement au compte 1068 d'un montant de 155 079,15 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré avec 24 voix pour et 3 abstentions DÉCIDE :

- La reprise des résultats de l'exercice 2022 sur l'exercice 2023 telle qu'indiquée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à la majorité

Abstentions : Jean-Claude PERON, Nadine CHAMARD-COQUAZ

Amara BOUDIB

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Pour extrait certifié conforme

Je certifie que le présent acte

a été publié ou notifié selon

les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI